

Maisons-Alfort, le 23/10/2018

Conclusions de l'évaluation* **relatives à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché** **pour le produit biocide PROTECTOL GA50** **à base de glutaraldéhyde,** **de la société BASF SE**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail a notamment pour missions l'évaluation ainsi que la délivrance de la décision d'autorisation de mise à disposition sur le marché des produits biocides.

Les « conclusions de l'évaluation » portent uniquement sur l'évaluation des risques et des dangers que l'utilisation de ces produits peut présenter pour l'homme, l'animal ou l'environnement ainsi que sur l'évaluation de leur efficacité.

Le présent document ne constitue pas une décision.

PRESENTATION DE LA DEMANDE

DESCRIPTION DE LA DEMANDE ET DE LA PREPARATION

L'Agence a accusé réception d'un dossier de demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché (AMM) pour le produit biocide PROTECTOL GA50 de la société BASF SE dans le cadre d'une procédure de reconnaissance mutuelle simultanée.

Le produit biocide PROTECTOL GA50 à base de 50 % de glutaraldéhyde¹ correspond aux types de produits 6², 11³ et 12⁴. Il est destiné à la conservation et la protection des fluides. C'est un produit prêt à l'emploi, sous forme liquide, destiné à être utilisé par des utilisateurs industriels.

DESCRIPTION DU CADRE REGLEMENTAIRE

Ces conclusions sont fondées sur l'examen par la Direction d'Évaluation des Produits Réglementés (DEPR) de l'Agence du rapport d'évaluation du produit préparé par la Finlande, Etat membre de référence (EMR) conformément aux dispositions du règlement (UE) n° 528/2012⁵.

Les données prises en compte dans l'évaluation sont celles qui ont été considérées comme valides, soit au niveau européen, soit par la DEPR. Les conclusions relatives à la conformité se réfèrent aux critères indiqués dans le règlement (UE) n°528/2012.

DESCRIPTION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION

Le produit PROTECTOL GA50 a été évalué par la Finlande. L'évaluation a donné lieu à la rédaction d'un rapport d'évaluation du produit et d'un résumé des caractéristiques du produit soumis à commentaires auprès des Etats membres concernés avant décision dans chaque pays.

* Ces conclusions annulent et remplacent les conclusions émises le 9 août 2018. Le RCP en annexe a été modifié.

¹ RÉGLEMENT D'EXÉCUTION (UE) 2015/1759 DE LA COMMISSION du 28 septembre 2015 approuvant le glutaraldéhyde en tant que substance active existante destinée à être utilisée dans les produits biocides pour les types de produits 2, 3, 4, 6, 11 et 12.

² TP6 : Produit de protection de stockage

³ TP11 : Produit de protection des liquides utilisés dans les systèmes de refroidissement et de fabrication

⁴ TP12 : Produit Anti-biofilm

⁵ Règlement (UE) N° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil du 22 mai 2012 concernant la mise à disposition sur le marché et l'utilisation des produits biocides.

Dans le cadre de la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée, la DEPR a fait part de ses commentaires sur le rapport d'évaluation et sur le résumé des caractéristiques du produit au nom de l'autorité compétente française conformément aux lignes directrices pour la délivrance des AMM biocides de l'Anses⁶.

Les conclusions de l'évaluation se rapportent au rapport d'évaluation du produit des autorités finlandaises et à son analyse par la DEPR et présentent ici une synthèse des éléments scientifiques essentiels qui conduisent aux recommandations émises par la DEPR. Le résumé des caractéristiques du produit (RCP) issu de l'évaluation de cette demande est présenté en annexe.

Après consultation du comité d'experts spécialisé " substances et produits biocides", le 6 Décembre 2017 et discussions avec l'ensemble des Etats membres concernés par la demande, la DEPR émet les conclusions suivantes.

SYNTHESE DES RESULTATS DE L'EVALUATION

PHYSICO-CHIMIE

Les caractéristiques physico-chimiques du produit PROTECTOL GA50 ont été décrites et sont considérées comme conformes dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.
Les méthodes d'analyse sont considérées comme conformes.

EFFICACITE

Les éléments soumis dans le dossier permettent de conclure que le produit PROTECTOL GA50 est efficace dans les conditions précisées dans le RCP en annexe.
En revanche, en raison de déviations méthodologiques majeures, les éléments soumis dans le dossier ne permettent pas de conclure que le produit PROTECTOL GA 50 est efficace pour un usage destiné à la protection des émulsions polymères à base d'eau (cires et vernis).

RESISTANCE

Une diminution de la sensibilité à la substance active glutaraldéhyde de certains microorganismes (mycobactéries et certaines souches bactériennes (biofilm)) a été reportée. Cependant aucune donnée n'a été trouvée dans la littérature s'agissant de phénomènes de résistance dans les domaines industriels (protection des produits pendant leur stockage, fabrication du papier et extraction des produits pétroliers).

Néanmoins en cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

RISQUE POUR LA SANTE HUMAINE

L'estimation des expositions, liées à l'utilisation du produit PROTECTOL GA50 pour les usages revendiqués, est inférieure à l'AEL⁷ pour les utilisateurs et les autres personnes exposées, dans les conditions d'emploi précisées dans le RCP en annexe.

RISQUE VIA L'ALIMENTATION

Considérant les usages revendiqués, une contamination directe de l'alimentation n'est pas attendue. Cependant une contamination des denrées alimentaires via l'utilisation des articles traités (notamment les produits vaisselle, la

⁶ <https://www.anses.fr/fr/system/files/LignesDirectricesBiocides.pdf>

⁷ AEL : (Acceptable Exposure Level ou niveau acceptable d'exposition) est la quantité maximale de substance active à laquelle un humain peut être exposé quotidiennement, sans effet dangereux pour sa santé.

peinture, le papier et le textile) ne peut pas être exclue. Une évaluation de l'exposition et du risque via l'alimentation ont été réalisées d'après un scénario maximaliste dans le cadre de ce dossier. Au regard des données disponibles, aucun risque pour l'adulte ou l'enfant n'est attendu.

RISQUE POUR L'ENVIRONNEMENT

Les niveaux d'exposition à la substance active estimés pour les espèces non-cibles des compartiments aquatiques, sédimentaires, terrestres ainsi que pour les microorganismes de la station d'épuration, liés à l'utilisation du produit PROTECTOL GA50 sont inférieurs à la valeur de toxicité de référence pour chaque compartiment dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

Les concentrations en substance active estimées dans les eaux souterraines, liées à l'utilisation du produit PROTECTOL GA50 sont inférieures aux valeurs seuils définies par la Directive 98/83/EC dans les conditions d'utilisation précisées dans le RCP en annexe.

CONCLUSIONS

En résumé, la conformité ou l'absence de conformité aux principes uniformes définis dans le règlement (UE) n°528/2012 pour le produit PROTECTOL GA50 est indiquée dans le tableau suivant, pour chacun des usages figurant dans le RCP établi par l'EMR et sous réserve, à l'exception des usages non conformes, des conditions d'emploi décrites dans le projet de résumé des caractéristiques du produit présenté en annexe.

Les conditions d'emploi évaluées relatives aux usages non proposés à l'autorisation figurent, le cas échéant, dans le rapport d'évaluation du produit.

Résultats de l'évaluation pour les usages revendiqués pour une autorisation de mise à disposition sur le marché du produit PROTECTOL GA50 :

Type de produit	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
6	Bactéries	100-1958 mg de produit par kg	Protection des détergents et des produits de nettoyage et matières premières afférentes	Conforme
	Bactéries Levures	20-1958 mg de produit par kg	Protection des produits (additifs) utilisés dans l'industrie du papier	
	Bactéries Levures	50-1958 mg de produit par kg	Protection des peintures et des matières premières utilisées dans la production des peintures, des plastiques et des colles	
	Bactéries	50-1958 mg de produit par kg	Protection des produits (additifs) utilisés dans l'industrie du cuir et du textile	
6	Bactéries Levures	50-1958 mg de produit par kg	Protection des émulsions polymères à base d'eau (cires et vernis)	Non conforme - Efficacité non démontrée

Type de produit	Organismes cibles	Doses	Conditions d'emploi	Conclusions
11	Bactéries	25-4000 mg de produit par Litre d'eau	Protection contre la bio-corrosion induite d'origine bactérienne (planctonique) des pipelines, chaudières...lors des tests d'épreuve en phase de construction et de maintenance	Conforme
		25-1500 mg de produit par Litre d'eau	Protection contre la bio-corrosion induite d'origine bactérienne des systèmes d'injection ou de réinjection d'eau, de traitement des eaux, ... utilisés dans l'extraction du pétrole	
12	Bactéries	25-4000 mg de produit par Litre d'eau	Protection contre la bio-corrosion induite par les biofilms d'origine bactérienne des pipelines, chaudières,...lors des tests d'épreuve en phase de construction et de maintenance	Conforme
		25-1500 mg de produit par Litre d'eau	Protection contre la bio-corrosion induite par les biofilms d'origine bactérienne des systèmes d'injection ou de réinjection d'eau, de traitement des eaux, utilisés dans l'extraction du pétrole	
		92-400 mg de produit par Litre d'eau	Traitement anti-biofilm utilisés dans la production du papier (extrémité humide de la machine de production du papier)	
		92-250 mg de produit par Litre d'eau	Traitements anti-biofilm utilisés dans l'industrie du papier lors du processus de désencrage	

ANNEXE

Proposition de Résumé des caractéristiques du produit biocide issu des conclusions de l'évaluation

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial du produit

Nom commercial	PROTECOL GA 50
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	MYACIDE GA 50 PROTECTOL GA 50 OF FENNOSAN GL10B FENNOCIDE GL 50 B BIM CC 3250 BIM MC 4946 BIM MP 4850

1.2. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	BASF SE
	Adresse	Carl-Bosch-Str. 38 67056 Ludwigshafen am Rhein Rheinland-Pfalz Allemagne
Numéro de demande	BC-GK026833-39	
Type de demande	Reconnaissance mutuelle simultanée	

1.3. Fabricant(s) du produit biocide

Nom du fabricant	BASF SE
Adresse du fabricant	Carl-Bosch-Str. 38 67056 Ludwigshafen am Rhein Rheinland-Pfalz Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Carl-Bosch-Str. 38 67056 Ludwigshafen am Rhein Rheinland-Pfalz Allemagne

1.4. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Glutaraldéhyde
Nom du fabricant	BASF SE
Adresse du fabricant	Carl-Bosch-Str. 38 67056 Ludwigshafen am Rhein Rheinland-Pfalz Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Carl-Bosch-Str. 38 67056 Ludwigshafen am Rhein Rheinland-Pfalz

Allemagne

2. Composition du produit et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Glutaral (Glutaraldéhyde)	Pentane-1,5-dial	Substance active	111-30-8	203-856-5	50

2.2. Type de formulation

AL – autre liquide

3. Mentions de danger et conseils de prudence

3.1. Classification et étiquetage du produit selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Classification	
Catégories de danger	Toxicité aiguë catégorie 3 Toxicité aiguë catégorie 2 Corrosion cutanée catégorie 1B Sensibilisation cutanée catégorie 1A Sensibilisation respiratoire catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 2
Mentions de danger	H301: Toxique en cas d'ingestion H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317: Peut provoquer une allergie cutanée H330: Mortel en cas d'inhalation H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Etiquetage	
Mentions d'avertissement	Danger
Mentions de danger	H301: Toxique en cas d'ingestion H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317: Peut provoquer une allergie cutanée H330: Mortel en cas d'inhalation H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Conseils de prudence	P260: Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols P264: Se laver ... soigneusement après manipulation P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P272: Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail P273 : Éviter le rejet dans l'environnement P280: Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage

	<p>P284: Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire</p> <p>P310: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin</p> <p>P320: Un traitement spécifique est urgent (voir ... sur cette étiquette).</p> <p>P360: Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau les vêtements contaminés et la peau avant de les enlever</p> <p>P363: Laver les vêtements contaminés avant réutilisation</p> <p>P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir</p> <p>P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.</p> <p>P304 + P340: EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer</p> <p>P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer</p> <p>P333 + P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.</p> <p>P342 + P311: En cas de symptômes respiratoires: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.</p> <p>P391 : recueillir le produit répandu</p> <p>P403 + P233: Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche</p> <p>P405: Garder sous clef</p> <p>P501: Éliminer le contenu/récipient selon la réglementation en vigueur</p>
Note	EUH 071: Corrosif pour les voies respiratoires

4. Usage(s) autorisé(s)

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Protection des détergents et des produits de nettoyage et matières premières afférentes

Type de produit	TP 6
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Protection des détergents et des produits de nettoyage (lessives, adoucissants, produits vaisselle, détergents pour les surfaces dures, matières premières utilisées dans les détergents et les produits nettoyants)
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Contexte industriel, dosage automatique par pompe doseuse et par dosage en ligne.
Méthode(s) d'application	Application unique dans un conteneur et une cuve via l'utilisation d'une pompe doseuse ou par dosage en ligne pendant la fabrication. <ul style="list-style-type: none"> • Soit par application par dose unique dans le conteneur • Soit par pré-dilution dans l'eau dans une cuve pour atteindre une concentration de 24 % en glutaraldéhyde.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application unique sans dilution : La concentration efficace est comprise dans la plage 100 - 1958 mg de PROTECTOL GA 50 par kg. Application unique après dilution 50% : La concentration efficace est comprise dans la plage 50 - 979 mg de glutaraldéhyde par kg.

Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels en milieu industriel
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Citerne en acier inoxydable (sans vernis interne) 3 - 30 m ³ IBC en HDPE de 1100 kg Fût en HDPE ou acier (avec couche de PE interne) de 230 kg Fût en acier (avec couche de PE interne) de 60 kg

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Protection des produits aqueux utilisés dans l'industrie papetière

Type de produit	TP 6
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Protection des additifs utilisés dans la fabrication du papier : suspension inorganiques (CaCO ₃ et Kaolin), cellulose (pâte à papier), polymères, pigments et amidons
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries et levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Contexte industriel, dosage automatique par pompe doseuse et par dosage en ligne.
Méthode(s) d'application	Application unique dans un conteneur et une cuve via l'utilisation d'une pompe doseuse ou par dosage en ligne pendant la fabrication. <ul style="list-style-type: none"> • Soit par application par dose unique dans le conteneur • Soit par pré-dilution dans l'eau dans une cuve pour atteindre une concentration de 24 % en glutaraldéhyde.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application unique sans dilution : La concentration efficace est comprise dans la plage 20 - 1958 mg de PROTECTOL GA 50 par kg. Application unique après dilution 50% : La concentration efficace est comprise dans la plage 10 - 979 mg de glutaraldéhyde par kg.

Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel Professionnel entraîné
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Citerne en acier inoxydable (sans vernis interne) 3 - 30 m ³ IBC en HDPE de 1100 kg Fût en HDPE ou acier (avec couche de PE interne) de 230 kg Fût en acier (avec couche de PE interne) de 60 kg

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Le responsable de la mise sur le marché des articles traités doit s'assurer que l'étiquette de ces articles traités comporte les mesures de gestion de risque suivantes :

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) ainsi qu'une combinaison de protection de catégorie III type 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une protection respiratoire (APF 40) pendant le chargement et le déchargement des réservoirs de boues dans le cas de pulpe entièrement conservée (cellulose et additifs) et si les boues ne sont pas pompées à l'aide des procédés automatisés.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Protection de la peinture et des matières premières afférentes.

Type de produit	TP 6
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Protection des peintures et des matières premières utilisées dans la fabrication des peintures, des plastiques et des colles (pigments, polymères, dispersion aqueuse de pigment, boues inorganiques utilisées comme charge)
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries et levures
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Extérieur Contexte industriel, dosage automatique par pompe doseuse et par dosage en ligne.

Méthode(s) d'application	Application unique dans un conteneur ou une cuve via l'utilisation d'une pompe doseuse ou par dosage en ligne pendant la fabrication. <ul style="list-style-type: none"> • Soit par application par dose unique dans le conteneur • Soit par pré-dilution dans l'eau dans une cuve pour atteindre une concentration de 24 % en glutaraldéhyde.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application unique sans dilution : La concentration efficace est comprise dans la plage 50 - 1958 mg de PROTECTOL GA 50 par kg. Application unique après dilution 50% : La concentration efficace est comprise dans la plage 25 - 979 mg de glutaraldéhyde par kg.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel Professionnel entraîné
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Citerne en acier inoxydable (sans vernis interne) 3 - 30 m ³ IBC en HDPE de 1100 kg Fût en HDPE ou acier (avec couche de PE interne) de 230 kg Fût en acier (avec couche de PE interne) de 60 kg

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Le responsable de la mise sur le marché des articles traités doit s'assurer que l'étiquette de ces articles traités comporte les mesures de gestion de risque suivantes:

- Afin d'éviter la contamination du sol, un film plastique approprié doit être placé sur le sol lors de l'application par pulvérisation des articles traités (peintures et revêtements) à moins que le sol ne soit imperméable ;
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de type III catégorie 4 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une protection respiratoire (APF 10) pendant l'application de peinture par pulvérisation.
- Pour l'application au rouleau ou à l'aide d'une brosse, aucun équipement de protection individuelle (EPI) n'est requis mais l'usage de gants (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) est recommandé.

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Protection des produits (additifs) utilisés dans l'industrie du cuir et du textile

Type de produit	TP 6
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Protection des additifs utilisés dans la production du cuir et du textile
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Contexte industriel, dosage automatique par pompe doseuse et par dosage en ligne.
Méthode(s) d'application	Application unique dans un conteneur et une cuve via l'utilisation d'une pompe doseuse ou par dosage en ligne pendant la fabrication. <ul style="list-style-type: none"> • Soit par application par dose unique dans le conteneur • Soit par pré-dilution dans l'eau dans une cuve pour atteindre une concentration de 24 % en glutaraldéhyde.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application unique sans dilution : La concentration efficace est comprise dans la plage 50 - 1958 mg de PROTECTOL GA 50 par kg. Application unique après dilution 50% : La concentration efficace est comprise dans la plage 25 - 979 mg de glutaraldéhyde par kg.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel Professionnel entraîné
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Citerne en acier inoxydable (sans vernis interne) 3 - 30 m ³ IBC en HDPE de 1100 kg Fût en HDPE ou acier (avec couche de PE interne) de 230 kg Fût en acier (avec couche de PE interne) de 60 kg

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

<p>Le responsable de la mise sur le marché des articles traités doit s'assurer que l'étiquette de ces articles traités comporte les mesures de gestion de risque suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les articles traités ne peuvent être utilisés que dans les industries dont les eaux usées sont gérées conformément aux normes industrielles définies dans les documents de référence sur les meilleures techniques disponibles (BREF) pour l'industrie du textile et du cuir. - Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une combinaison de type III catégorie 4 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant le traitement des textiles et du cuir.
--

4.4.3 Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4 Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Protection des fluides utilisés dans les épreuves hydrauliques

Type de produit	TP 11
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Protection contre les dégradations et la bio-corrosion induite d'origine bactérienne, des pipelines, des réservoirs, des chaudières etc. pendant les épreuves hydrauliques lors de la fabrication ou de la maintenance
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Détérioration et corrosion induite par des bactéries (planctonique)
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Contexte industriel, dosage automatique par pompe doseuse et par dosage en ligne.
Méthode(s) d'application	Application unique dans l'eau via l'utilisation d'une pompe doseuse ou par dosage en ligne. <ul style="list-style-type: none"> • Soit par addition unique dans l'eau • Soit par pré-dilution dans l'eau dans une cuve pour atteindre une concentration de 24 % en glutaraldéhyde.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application unique sans dilution : La concentration efficace est comprise dans la plage 25 - 4000 mg de PROTECTOL GA 50 par litre d'eau. Application unique après dilution 50% : La concentration efficace est comprise dans la plage 12,5 - 2000 mg de glutaraldéhyde par kg.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel Professionnel entraîné
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Citerne en acier inoxydable (sans vernis interne) 3 - 30 m ³ IBC en HDPE de 1100 kg Fût en HDPE ou acier (avec couche de PE interne) de 230 kg Fût en acier (avec couche de PE interne) de 60 kg

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

En cas de rejet dans l'eau de mer, il ne faut pas dépasser 0,2 mg/L de glutaraldéhyde dans les épreuves hydrauliques. Cette concentration peut être obtenue soit par émission lente et / ou longue rétention conduisant à la dégradation du glutaraldéhyde et / ou par dilution et / ou par addition d'agents de dégradation comme le bisulfite de sodium à pH 5 (libération après au moins 20 minutes) ou la soude à pH 12 (libération après au moins 10-16 heures). Les épreuves hydrauliques contenant jusqu'à 750 mg/L de glutaraldéhyde après le test de pression

peuvent être réinjectées. Un test de laboratoire pour déterminer la concentration en glutaraldéhyde doit être réalisé avant tout rejet.

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

En cas de rejet dans l'eau de mer, ne pas dépasser 0,2 mg/L de glutaraldéhyde dans les épreuves hydrauliques. Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.6. Description de l'usage

Tableau 6. Usage # 6 – Protection de la production et de l'injection de l'eau dans l'extraction du pétrole.

Type de produit	TP 11
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Protection contre la dégradation et la corrosion induite d'origine bactérienne (planctonique) dans les systèmes de production, d'injection ou de réinjection de l'eau dans la production de gaz / pétrole brute, dans les systèmes de transport et de stockage et dans les processus curage des pipelines
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Détérioration et corrosion induite par les bactéries (planctonique)
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Contexte industriel, dosage automatique par pompe doseuse et par dosage en ligne.
Méthode(s) d'application	Application unique dans le conteneur ou la cuve via l'utilisation d'une pompe doseuse ou par dosage en ligne. <ul style="list-style-type: none"> • Soit par addition du liquide dans le conteneur • Soit par pré-dilution dans l'eau dans une cuve pour atteindre une concentration de 24 % en glutaraldéhyde.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	La concentration efficace est comprise dans la plage 25 - 1500 mg de PROTECTOL GA 50 par litre d'eau. Pour les usages lors de l'injection d'eau, la production d'eau en vue de leur ré-injection, dans les pipelines et dans les cuves de stockage. La dose est dans la plage 25 – 1500 mg / litre pour une application quotidienne pendant 1 heure en traitement choc ou à la dose maximale de 1500 mg/L pendant 2 heures une fois par semaine ou à la dose maximale de 1200 mg/L pendant 6 heures toutes les deux semaines ou tous autres régimes de dosage conduisant à des concentrations moyennes journalières identiques ou inférieures sur une période minimale de 24 heures. Un temps de contact minimal de 24 heures est nécessaire avant déversement.

	<p>Pour les usages lors de l'injection d'eau, la production d'eau en vue de leur ré-injection, dans les pipelines et dans les cuves de stockage. La dose est de 50 – 3000 mg Protectol GA 50 pré-dilué / litre pour une application quotidienne pendant 1 heure en traitement choc ou à la dose maximale de 3000 mg Protectol GA 50 pré-dilué /litre de pendant 2 heures une fois par semaine ou à la dose maximale de 2400 mg Protectol GA 50 pré-dilué / litre pendant 6 heures toutes les deux semaines ou tous autres régimes de dosage conduisant à des concentrations moyennes journalières identiques ou inférieures sur une période minimale de 24 heures. Un temps de contact minimal de 24 heures est nécessaire avant déversement.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Industriel Professionnel Professionnel entraîné</p>
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p>Citerne en acier inoxydable (sans vernis interne) 3 - 30 m³ IBC en HDPE de 1100 kg Fût en HDPE ou acier (avec couche de PE interne) de 230 kg Fût en acier (avec couche de PE interne) de 60 kg</p>

4.6.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Si le produit est ajouté à de l'eau de production destinée à être rejetée en mer et non réinjectée, utiliser un temps de rétention d'au moins 24 heures (en fonction du taux de dégradation) afin d'obtenir une dégradation suffisante. Un test de laboratoire pour déterminer la concentration en glutaraldéhyde doit être réalisé avant tout rejet. Vérifier le taux de dégradation du glutaraldéhyde pour déterminer les niveaux acceptables de rejets dans l'eau de mer et / ou la dilution nécessaire en sortie de l'installation.

4.6.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

En cas de rejet dans l'eau de mer, ne pas dépasser 0,2 mg/L de glutaraldéhyde dans l'eau de production. Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.

4.6.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.6.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.6.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.7. Description de l'usage

Tableau 7. Traitement anti-biofilm utilisés pour les épreuves hydrauliques

Type de produit	TP 12
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Protection contre les dégradations et la bio-corrosion induite par les biofilms bactériens, des pipelines, des réservoirs, des chaudières etc. pendant les épreuves hydrauliques lors de la fabrication ou de la maintenance.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries (biofilm)
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Contexte industriel, dosage automatique par pompe doseuse et par dosage en ligne.
Méthode(s) d'application	Application unique dans l'eau via l'utilisation d'une pompe doseuse ou par dosage en ligne dans l'eau utilisée pour les épreuves hydrauliques. <ul style="list-style-type: none"> • Soit par addition unique dans l'eau • Soit par pré-dilution dans l'eau dans une cuve pour atteindre une concentration de 24 % en glutaraldéhyde.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application unique sans dilution : La concentration efficace est comprise dans la plage 25 - 4000 mg de PROTECTOL GA 50 par litre d'eau. La concentration minimale effective testée pour les biofilms est de 312,5 mg PROTECTOL GA 50 par litre d'eau pour un temps de contact de 4 heures ou 20 mg PROTECTOL GA 50 par litre d'eau pour un temps de contact de 24 heures, sur une période minimale de 24 heures. Application unique après dilution 50% : La concentration efficace est comprise dans la plage 12,5 - 2000 mg de glutaraldéhyde par litre d'eau. La concentration minimale effective testée pour les biofilms est de 156 mg de glutaraldéhyde par litre d'eau pour un temps de contact de 4 heures ou 10 mg de glutaraldéhyde par litre d'eau pour un temps de contact de 24 heures, sur une période minimale de 24 heures.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel Professionnel entraîné
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Citerne en acier inoxydable (sans vernis interne) 3 - 30 m ³ IBC en HDPE de 1100 kg Fût en HDPE ou acier (avec couche de PE interne) de 230 kg Fût en acier (avec couche de PE interne) de 60 kg

4.7.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

En cas de rejet dans l'eau de mer, il ne faut pas dépasser 0,2 mg/L de glutaraldéhyde dans les épreuves hydrauliques. Cette concentration peut être obtenue soit par émission lente et / ou longue rétention conduisant à la dégradation du glutaraldéhyde et / ou par dilution et / ou par addition d'agents de dégradation comme le bisulfite de sodium à pH 5 (libération après au moins 20 minutes) ou la soude à pH 12 (libération après au moins 10-16 heures). Les épreuves hydrauliques contenant jusqu'à 750 mg/L de glutaraldéhyde après le test de pression peuvent être réinjectées. Un test de laboratoire pour déterminer la concentration en glutaraldéhyde doit être réalisé avant tout rejet.

4.7.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

En cas de rejet dans l'eau de mer, ne pas dépasser 0,2 mg/L de glutaraldéhyde dans les épreuves hydrauliques. Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.

4.7.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.7.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.7.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.8. Description de l'usage

Tableau 8. Usage # 8 – Traitement anti-biofilm utilisés lors de la production et l'injection d'eau utilisée dans l'extraction du pétrole

Type de produit	TP 12
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Prévention de la dégradation et la corrosion induite biologiquement (biofilms bactérien) par la destruction des biofilms dans les systèmes de traitement / production lors de l'extraction du gaz / pétrole brute, dans les systèmes de transport et de stockage et pendant les opérations de curage des pipelines.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Détérioration et corrosion induite par les bactéries (biofilm)
Domaine(s) d'utilisation	Extérieur Contexte industriel, dosage automatique par pompe doseuse et par dosage en ligne.
Méthode(s) d'application	Application par pompe doseuse ou dosage en ligne dans les réservoirs, cuves, pipelines utilisés dans l'extraction du pétrole <ul style="list-style-type: none"> • Soit par addition unique par dose unique dans le conteneur • Soit par pré-dilution dans de l'eau dans une cuve pour atteindre une concentration de 24 % en glutaraldéhyde.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application unique sans dilution : La concentration efficace est comprise dans la plage 25 - 1500 mg de PROTECTOL GA 50 par litre d'eau. La concentration minimale efficace testée contre les biofilms est de 312,5 mg PROTECTOL GA 50 par litre d'eau pour un temps de contact de 24 heures ou 20 mg de PROTECTOL GA 50 par litre d'eau pour un temps de contact de 4 heures. Pour les usages lors de l'injection d'eau, la production d'eau en vue de leur réinjection, dans les pipelines et dans les cuves de stockage. La dose est de 25 – 1500 mg / litre pour une application quotidienne pendant 1 heure en traitement choc ou à la dose maximale de 1500 mg/L pendant 2 heures une fois par semaine ou à la dose maximale de 1200 mg/L pendant 6 heures toutes les deux semaines ou tous autres régimes de dosage conduisant à des concentrations moyennes journalières identiques ou inférieures sur une période minimale de 24 heures. Un temps de contact minimal de 24 heures est nécessaire avant déversement. Application unique après dilution 50% : La concentration efficace est comprise dans la plage 12,5 - 2000 mg de glutaraldéhyde par litre d'eau. La concentration minimale effective testée pour les biofilms est de 156 mg de glutaraldéhyde par litre d'eau

	<p>pour un temps de contact de 4 heures ou 10 mg de glutaraldéhyde par litre d'eau pour un temps de contact de 24 heures, sur une période minimale de 24 heures. Pour les usages lors de l'injection d'eau, la production d'eau en vue de leur réinjection, dans les pipelines et dans les cuves de stockage. La dose est de 50 – 3000 mg PROTECTOL GA 50 pré-dilué / litre pour une application quotidienne pendant 1 heure en traitement choc ou à la dose maximale de 3000 mg PROTECTOL GA 50 pré-dilué /L de pendant 2 heures une fois par semaine ou à la dose maximale de 2400 mg PROTECTOL GA 50 pré-dilué / litre pendant 6 heures toutes les deux semaines ou tous autres régimes de dosage conduisant à des concentrations moyennes journalières identiques ou inférieures sur une période minimale de 24 heures.</p> <p>Un temps de contact minimal de 24 heures est nécessaire avant déversement.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	<p>Industriel Professionnel Professionnel entraîné</p>
Taille(s) et type(s) de conditionnement	<p>Citerne en acier inoxydable (sans vernis interne) 3 - 30 m³ IBC en HDPE de 1100 kg Fût en HDPE ou acier (avec couche de PE interne) de 230 kg Fût en acier (avec couche de PE interne) de 60 kg</p>

4.8.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

Si le produit est ajouté à de l'eau de production destinée à être rejetée en mer et non réinjectée, utiliser un temps de rétention d'au moins 24 heures (en fonction du taux de dégradation) afin d'obtenir une dégradation suffisante. Un test de laboratoire pour déterminer la concentration en glutaraldéhyde doit être réalisé avant tout rejet. Vérifier le taux de dégradation du glutaraldéhyde pour déterminer les niveaux acceptables de rejets dans l'eau de mer et / ou la dilution nécessaire en sortie de l'installation.

4.8.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

En cas de rejet dans l'eau de mer, il ne faut pas dépasser 0,2 mg/L de glutaraldéhyde dans l'eau de production. Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.

4.8.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.8.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.8.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.9. Description de l'usage

Tableau 9. Usage # 9 – Traitement anti-biofilm utilisés dans la production du papier (extrinité humide de la machine de production de papier)

Type de produit	TP 12
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Traitement utilisé pour prévenir ou détruire les biofilms lors de la fabrication continue du papier notamment au niveau des eaux de process et la conservation à courts termes du stockage humide de la pâte à papier lors des arrêts machines.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bactéries (biofilm)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Contexte industriel, dosage automatique par pompe doseuse et par dosage en ligne.
Méthode(s) d'application	Application automatique dans les eaux blanches, dans la caisse de tête et dans la cuve de machine de la machine à papier via l'utilisation d'une pompe doseuse ou par dosage en ligne. <ul style="list-style-type: none"> • Soit par addition unique par dose unique dans le conteneur • Soit par pré-dilution à l'eau dans une cuve pour atteindre une concentration de 24 % en glutaraldéhyde.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application unique sans dilution Traitement choc: 92 - 400 mg/L PROTECTOL GA 50 Application intermittente pendant 1 heure ou répétée toutes les 6 à 8 heures : 92-300 mg/L PROTECTOL GA 50 Application unique après dilution 50% Traitement choc: 46 - 200 mg/L de glutaraldéhyde Application intermittente : 46-150 mg/L de glutaraldéhyde
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel Professionnel entraîné
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Citerne en acier inoxydable (sans vernis interne) 3-30 m ³ IBC en HDPE de 1100 kg Fût en HDPE ou acier (avec couche de PE interne) de 230 kg Fût en acier (avec couche de PE interne) de 60 kg

4.9.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.9.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de type III catégorie 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une protection respiratoire (APF 40) pendant la phase de nettoyage et le travail de maintenance sur les réservoirs de pâte à papier.
- Ne pas réaliser le traitement en milieu confiné.
- L'utilisation du produit dans l'industrie du papier est autorisée uniquement dans les installations dont les eaux usées sont traitées de manière biologique *a minima* avant rejet vers l'environnement.
- Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.

4.9.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.9.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.9.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

4.10. Description de l'usage

Tableau 10. Usage # 10 – Traitement anti-biofilm utilisés dans la production du papier lors du processus de désencrage

Type de produit	TP 12
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Dans les usines de production de papier, lors du processus de désencrage, le produit PROTECTOL GA 50 est utilisé pour lutter contre le biofilm et le relargage de catalase qui interfère dans le processus de désencrage utilisé lors du recyclage du papier.
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Bacteries (biofilm)
Domaine(s) d'utilisation	Intérieur Contexte industriel, dosage automatique par pompe doseuse et par dosage en ligne.
Méthode(s) d'application	Application automatique dans des cuves, réservoirs et circuits d'eau utilisés pour le désencrage via l'utilisation d'une pompe doseuse ou par dosage en ligne. <ul style="list-style-type: none"> • Soit par addition unique par dose unique dans le conteneur • Soit par pré-dilution dans de l'eau dans une cuve pour atteindre une concentration de 24 % en glutaraldéhyde.
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Application unique sans dilution : La concentration efficace est comprise dans la plage 92 - 250 mg de PROTECTOL GA 50 par litre d'eau jusqu'à 4 fois pendant au moins 30 minutes. Application unique après dilution 50% : La concentration efficace est comprise dans la plage 46 - 125 mg de glutaraldéhyde par litre d'eau jusqu'à 4 fois pendant au moins 30 minutes.
Catégorie(s) d'utilisateurs	Industriel Professionnel Professionnel entraîné
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Citerne en acier inoxydable (sans vernis interne) 3 - 30 m ³ IBC en HDPE de 1100 kg Fût en HDPE ou acier (avec couche de PE interne) de 230 kg Fût en acier (avec couche de PE interne) de 60 kg

4.10.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.10.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de type III catégorie 6 (matériau de la combinaison à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et une protection respiratoire (APF 40) pendant la phase de nettoyage et le travail de maintenance sur les réservoirs de pâte à papier.
- L'utilisation du produit dans l'industrie du papier est autorisée uniquement dans les installations dont les eaux usées sont traitées de manière biologique a minima avant rejet vers l'environnement.
- Vérifier l'efficacité du produit sur site : le cas échéant, les causes de diminution de l'efficacité doivent être recherchées afin de s'assurer de l'absence de résistance.

4.10.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.10.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.10.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

-

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Instructions d'utilisation

Pour la lutte contre les microorganismes responsables de dégradation, détérioration, génération de gaz, d'odeurs, changement de couleur/pH/viscosité, destruction de formulation, formation de biofilm et corrosion. Le produit PROTECTOL GA 50 doit être ajouté directement dans la phase aqueuse qui assure un mélange et une dissolution rapide. Dans les processus à haute température, une réduction de la température en dessous de 40°C devra être réalisée avant l'application du produit.

Des tests microbiologiques devront être mis en place par l'utilisateur du produit afin de déterminer la dose efficace et ainsi de s'assurer de la bonne adéquation du traitement (matrice traitée, localisation du traitement, système traité) à l'effet recherché.

En cas de nécessité, l'utilisateur devra consulter le fabricant du produit.

5.2. Mesures de gestion de risque

Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit), une combinaison de type III catégorie 6, une protection respiratoire (APF 40) et une protection oculaire pendant la phase de connexion de la pompe au fût contenant le PROTECTOL GA 50.

Afin de prévenir l'apparition de résistance, il est impératif de :

- Toujours lire l'étiquette ou la notice avant utilisation, et respecter toutes les instructions qui y sont indiquées.
- En cas de non efficacité du traitement, le responsable de la mise sur le marché devra en informer l'autorité compétente.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène.
- En cas de résistance, alterner les produits contenant des substances actives ayant des modes d'action différents.
- L'utilisateur doit limiter autant que possible tout rejet du biocide dans l'environnement afin d'éviter le rejet dans l'environnement de concentrations inférieures à la concentration efficace et ainsi prévenir l'apparition de résistance.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos en position demi-assise ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la bouche : rincer abondamment avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver abondamment la partie contaminée avec de l'eau. En cas d'apparition de signes d'irritation/brûlures, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté) ; appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Gardez sous gaz inerte.
Ne pas stocker à une température au-dessus de 40°C.
Durée de vie: 12 mois (température de stockage: 25°C)

6. Autre(s) information(s)

Teneur minimum en substance active (pure) 48,5% w/w